

Ministère des Affaires Sociales
Caisse Nationale de Sécurité Sociale



Avis de Consultation
N° 1036 /2017

TRAVAUX DE RENOVATION DES FENETRES DE L'IMMEUBLE DE LA CNSS
SIS AU 12 AVENUE DE MADRID A TUNIS
(MENUISERIE ALUMINIUM)

1/ Objet de la Consultation :

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale se propose de lancer le présent avis de consultation pour la réalisation des travaux de rénovation des fenêtres de son immeuble sis au 12 Av de Madrid à Tunis.

2/ Retrait du dossier d'appel d'offres :

Les entreprises spécialisées dans la menuiserie en aluminium, désirant participer à cette consultation, peuvent retirer le dossier de la consultation auprès de la Sous-Direction des Bâtiments sise au 20 bis Avenue des Etats Unis d'Amérique, 1002 Tunis le Belvédère, premier étage – bureau N° 102.

3/ Présentation et envoi des offres :

Les offres doivent être constituées comme suit :

- Un cautionnement bancaire provisoire d'un montant de **400** dinars.
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (copie certifiée conforme à l'original).
- Une attestation fiscale valable. (Originale ou copie certifiée conforme à l'originale)
- Une copie certifiée conforme de l'agrément ou de la patente spécialité Menuiserie Aluminium.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés et recommandés ou par rapid-poste ou remises directement contre décharge au bureau d'ordre central de la CNSS, au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale : 49, avenue Taieb Mhiri 1002- Tunis belvédère, et ce au plus tard le **13 Décembre 2017 à 17H**. (Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

L'enveloppe extérieure doit porter en haut et à gauche la mention « A ne pas ouvrir - Consultation N° 1036 / 2017 - Travaux de Rénovation des Fenêtres de l'Immeuble de la CNSS sis au 12 Avenue de Madrid - Tunis (Menuiserie Aluminium)»

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant 60 jours, à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Toute offre non conforme aux dispositions ci-dessus énoncées ou parvenue hors délais ou ne comportant pas le cautionnement provisoire sera rejetée.